# MAISON départementale des SOLIDARITÉS

# Le Département à vos côtés

ET REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) Deux dispositifs à votre service FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)

#### CA SERT À QUOI ?

- pour accéder ou garder un logement Le FSL : un soutien financier ponctuel ct/ou un accompagnement social
- pour favoriser votre insertion sociale et professionnelle - Le RSA : un revenu minimum et un accompagnement personnalisé

Se renseigner auprès des MDS

#### Au service des enfants et des parents AIDE SOCIALE À L'ENFANCE ET AUX FAMILLES (ASEF)

#### ÇA SERT À QUOI ?

- Organiser des rencontres régulières avec l'enfant et les parents pour travailler sur les difficultés
- une tamille d'accueil ou un établissement après la llir de manière temporaire l'entant dans
- ature d'un contrat avec les parents
- jir sur décision du juge des enfants lorsque



### PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE - PMI

Un service ouvert à tous

- Accompagner les femmes enceintes jusqu'à
- modes de garde,...) naissance jusqu'à 6 ans (conseils sur l'allaitement, les Conseillor les parents de jeunes enfants de la
- Proposer des consultations medicales gratules préventives
- (veccination, surv. motical)
- maternelle Réaliser un bitan de santé pour chaque enfant à l'école
- Organiser des réunions d'information sur le médie
- Conduire des actions de prévention

d'assistant maternel et assurer l'agrément et le suivi.

Medecins, sage-femmes, puericultrices, equipe administrative

# Vous accompagner au quotidien SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL - SSD

## ÇA SERT A QUOI ?

- protection sociale) Vous informer sur VOS diroits (logement, sante
- Vous aider à bâtir **un projet d'insertio**n
- Vous eccompagner dans vos démarches
- administratives ou la gestion de votre budget
- (aide financière, logement, protection, ... - Répondre à une **demande urgente**
- Assurer une **mission de protection** auprès des enfants et
- d'assistants de service social

Une equipe composée de personnels administratifs qualifiés,

# La porte d'entrée pour les personnes âgées et/ou handicapées AUTONOMIE

- ÇA SERT À QUOI ?

- tratif de votre demande à la Maison locale
- pclaux, d'instructeurs et de personnels administratifs qualifiés équipe médico-sociale spécialisée composée de travailleurs.